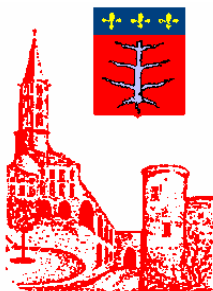


VILLE DE NEGREPELISSE

(82800)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEGREPELISSE

Délibération n°2009/12/105

L'an deux mille neuf,
Le mardi 8 décembre à 18 heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. CAMBON Jean, Maire.

Date de convocation : 06/11/2009

Date d'affichage : 01/12/2009

Nombre de Conseillers
en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 23

Etaient présents : CAMBON J., CORRECHER M., MERCIER S., MOURIERES D., AURADE P., TELLIER M., RICARD J., JACQUOT S., BEAUTES-VOIROL C., DELMAS F., COMBES C., ONFROY A., SIRVAIN B., AUTIQUET B., HENRI M., VERGNES M.T., PARIS C., MONTAUT V., PELISSIE L.

Absents avec pouvoir : MARCIPONT D. (pouvoir à VERGNES M.T.), PELLET R. (pouvoir à MERCIER S.), CONTE D. (pouvoir à MOURIERES D.), MARTY F. (pouvoir à SIRVAIN B.).

OBJET : APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS 2008 DE LA C.C.T.V.A – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture des rapports sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement de Nègrepelisse pour l'exercice 2008.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter ces rapports.

Après examen de ces rapports, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE les rapports sur l'eau potable et l'assainissement 2008 de la Communauté de Communes « Terrasses et Vallée de l'Aveyron ».

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

LE MAIRE

J. CAMBON